



Durée : 3 jours (21 heures)

Prix : 2 780 € HT



PAIE ET CHARGES SOCIALES – NIVEAU 2

1. Calculer les charges sociales (patronales et salariales)

Les bases (Urssaf, assurance chômage, retraite complémentaire, prévoyance complémentaire...)
La limite de l'abattement de la base CSG/CRDS et le forfait social
La proratisation du plafond et sa neutralisation (nouvelles règles)

2. Rémunérer les temps de travail et leurs aménagements

Maîtriser la notion de temps de travail effectif
Respecter les limites de la durée du travail
Identifier les heures supplémentaires :
contingent, majorations, contre partie en repos, RCR
Payer les heures complémentaires des temps partiels

3. Maîtriser les mécanismes particuliers des absences médicales

Indemniser la maladie, l'accident de travail, la maternité :
suivre les remboursements des IJSS ; la garantie du net
le temps partiel thérapeutique
les indemnités de prévoyance

4. Calculer les cotisations des cadres

Différencier taux : d'appel ; bulletin ; contractuel.
Repérer les articles 4, 4 bis et 36
Mettre en œuvre la Garantie Minimale de Points
Se préparer à la fusion de l'ARRCO et de l'AGIRC

5. Régulariser progressivement les bases de cotisations

Pratiquer la régularisation mensuelle des bases de cotisation
Maîtriser le fonctionnement de l'allègement de cotisation Fillon et ses évolutions
Régulariser les cotisations d'allocation familiale

6. Calculer la dernière paie

Vérifier les limites d'exonération des indemnités de rupture
Établir une paie de solde de tout compte (Régularisation de plafond, de GMP...)

7. Contrôler les travaux de l'après-paie

Connaître les déclarations liées à la paie (Impact de la DSN)
Le paiement des charges : Urssaf ; caisses de retraite
Vérifier l'exactitude de la Ducs DSN

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les fondements juridiques de la paie et prendre ainsi du recul par rapport à leurs pratiques

Maîtriser les techniques complexes : garantie du net, GMP, régularisation progressive des plafonds...

Prendre en charge les déclarations et le paiement des cotisations dans le contexte de la DSN



PUBLIC CONCERNÉ PAR LA FORMATION

Responsable et gestionnaire paie

Prestataire externe aux entreprises (cabinets comptables, éditeurs de logiciels...)

Les participants sont invités à amener des bulletins de paie de leur entreprise et leur convention collective

Prérequis à la formation :

Avoir suivi la formation « Paie et charges sociales - Niveau 1 » (réf. 1548) et quelques mois de mise en pratique ou avoir une expérience en paie d'au moins 6 mois